

RÉDACTION NUMÉRIQUE DES SPORTS

Préavis de grève

La direction de France Télévisions affirme vouloir développer l'offre d'information sportive sur ses plates-formes numériques, tout en refusant d'y affecter des postes permanents.

Aujourd'hui, plus de 80% des articles publiés par franceinfo: sport sont écrits par des journalistes précaires (en CDD ou en piges), des apprentis ou des stagiaires! Et du côté du pôle vidéo, ce n'est pas mieux: la direction n'y assume même pas son rôle d'employeur, préférant recourir massivement, et depuis des années, à des contrats de "prestations" avec des entreprises extérieures.

Cette situation n'a que trop duré. Elle est devenue injustifiable par la direction, mais surtout insupportable pour nos collègues. A la rédaction numérique des Sports, des journalistes confirmés subissent cette précarité depuis parfois cinq ou dix ans. Ces consœurs et confrères se relaient 7 jours sur 7, de 7h à minuit, pour assurer notre mission d'information. Ils contribuent largement à la croissance et au succès de franceinfo: sport... mais la direction leur refuse toute perspective d'évolution.

Là où des recrutements en CDI s'imposent, la direction préfère compter le nombre de jours travaillés par chaque pigiste ou journaliste en CDD, et le priver de travail quand un "plafond" artificiel et arbitraire est atteint!

Le SNJ a alerté la direction de France Télévisions à de nombreuses reprises. En novembre 2021, lors d'un Comité Social et Economique du Siège, les élus ont obtenu qu'un point de l'ordre du jour soit enfin consacré à la situation de la rédaction numérique des Sports. La direction a reconnu un taux de précarité très élevé, avec plus de 10 ETP (équivalent temps-plein) liés aux piges ou CDD, mais n'a pas voulu s'engager sur des embauches en CDI.

Faute d'avoir été entendus, le SNJ et les journalistes de la rédaction expriment les revendications suivantes :

- la fin de cette précarité imposée à la rédaction numérique des Sports, et donc le recrutement au cours de l'année 2022 de dix journalistes en CDI pour franceinfo: sport, dont au moins cinq au premier semestre ;
- la fin du système actuel de "plafond" de jours travaillés pour les salariés non-permanents ;
- la fin du système d'externalisation, via des contrats de prestation, d'activités permanentes liées à france.tv sport (community management, motion design, pôle vidéo...) et donc l'embauche par la direction des Sports de France Télévisions des salariés effectuant ce travail ;
- la prise en compte de la pénibilité liée aux horaires décalés pour les journalistes de franceinfo: sport travaillant régulièrement au-delà de 23h;
- le versement, pour les journalistes (y compris les non-permanents) remplissant les critères prévus par l'accord collectif France Télévisions de mai 2013 et son avenant du 24 mars 2016, de la prime dite de "week-ends".

Pour faire aboutir ces revendications, le SNJ appelle l'ensemble des journalistes de la rédaction numérique des Sports de France Télévisions à cesser le travail à partir du samedi 19 mars 2022 à 00h01, pour une durée de 24 heures.

Paris, le mercredi 9 mars 2022

